

Département de Seine-et-Marne - Arrondissement de Torcy

**Conseil de Communauté de communes**

**Extrait du registre des délibérations  
Séance du 8 février 2024**

Conseillers en exercice : 38  
Conseillers titulaires présents : 29  
Pouvoirs : 7  
Votants : 36

Date de convocation : 31 janvier 2024  
Date d'affichage : 1<sup>er</sup> février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit février à vingt heures, le Conseil de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts, en application des articles L. 5211-1 et L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle Horizon d'Ozoir-la-Ferrière, sous la Présidence de Monsieur Jean-François Oneto, Président.

Monsieur le Président passe la parole à Madame Isabelle Baumgarth-Marjerie, assistante à la direction générale de la communauté de communes qui procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

**Etaient présents :**

Monsieur ONETO Jean-François, Monsieur GAUTIER Laurent, Monsieur GARCIA ROBIN Jean-Paul, Monsieur PAPIN Michel, Madame FONTBONNE Anne-Laure, Monsieur DEBACKER Jean-Claude, Madame FLECK Christine, Madame GAIR Laurence, Monsieur SCHMIT Benoit, Madame BARNET Suzanne, Madame MÉLÉARD Josyane, Madame BOURLON Chantal, Monsieur SALMON Patrick, Madame MORELLI Marie-Laure, Monsieur MARCOUX Frédéric, Madame BOURGUIGNON Valérie, Madame PALOMARES Aline, Monsieur GREEN Alain, Monsieur BAKKER Hubert, Madame LONY Eva, Monsieur KHALOUA Madani, Madame SPRUTTA-BOURGES Nathalie, Madame LENOIR Isabelle, Monsieur MATHÉROT Olivier, Madame BADOZ-GRIFFOND Yvonne, Monsieur BENOIT Dominique, Madame CAPIROSSI Pascale, Monsieur DOARÉ Louis-Jean, Madame ROUEN Dominique

**Avaient donné pouvoir :**

Monsieur MONGIN Claude à Monsieur GARCIA ROBIN Jean-Paul  
Monsieur GHOZLAND Cyril à Madame FLECK Christine  
Madame CADART Anne-Marie à Madame BOURLON Chantal  
Monsieur VORDONIS Patrick à Monsieur SALMON Patrick  
Monsieur BENSAL Malek à Madame BOURGUIGNON Valérie  
Madame COURTYTERA Véronique à Madame GAIR Laurence  
Madame CHABANON-DEGUELLE Sophie à Madame CAPIROSSI Pascale

**Excusés :**

Monsieur BARIANT Jean-Pierre  
Monsieur WITTMAYER Bruno

Le Conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Christine Fleck, secrétaire de séance.

**DÉLIBÉRATION N°017/2024****OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2024****Le Conseil communautaire,**

**Entendu** l'exposé de Monsieur Benoit Schmit, vice-président en charge des finances et de la comptabilité, relatif au vote du budget primitif de l'exercice 2024 ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral DRCL-BCCL-2009 n°179 du 24 novembre 2009 portant création de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts entre les communes de Férolles-Attilly, Gretz-Armainvilliers, Lésigny et Ozoir-la-Ferrière ;

**Vu** l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2012 n°128 du 31 octobre 2012 portant extension du périmètre de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts à la commune de Tournan-en-Brie ;

**Vu** l'arrêté préfectoral 2018/DRCL/BLI/37 du 20 avril 2018 portant modification des statuts de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts ;

**Vu** le rapport d'orientation budgétaire pour 2024 ;

**Vu** la délibération n°003/2024 du Conseil communautaire en date du 19 janvier 2024 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour 2024 ;

**Considérant** la proposition de budget primitif du Président de la communauté de communes, et son examen, en fonctionnement et en investissement, par les conseillers communautaires ;

**Considérant** l'avis de la commission des finances en sa séance du 30 janvier 2024 ;

**Considérant** l'avis du bureau communautaire en sa séance du 30 janvier 2024 ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, et à l'unanimité,**

- **Adopte le budget primitif de l'exercice 2024, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, par section, et dont la maquette est annexée à la présente délibération, comme suit :**

|  |  | DÉPENSES               | RECETTES               |
|--|--|------------------------|------------------------|
| <b>FONCTIONNEMENT</b>                    |  |                        |                        |
| Crédits votés au titre du présent budget |  | 26 041 343,41 €        | 26 041 343,41 €        |
| Reports                                  | 002 Résultat de fonctionnement reporté |                        | -                      |
| <b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>   |  | <b>26 041 343,41 €</b> | <b>26 041 343,41 €</b> |

| <b>INVESTISSEMENT</b>  |   |                 |                 |
|--|---|-----------------|-----------------|
| Crédits votés au titre du présent budget<br>(y compris le compte 1068) |   | 17 829 568,73 € | 17 829 568,73 € |
| Reports  | Restes à réaliser n-1   | -               | -               |
|  | 001 Solde d'exécution de la section<br>d'investissement reporté | -               |                 |
| <b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>                                  |   | 17 829 568,73 € | 17 829 568,73 € |
| <b>TOTAL DU BUDGET PRIMITIF</b>  |   | 43 870 912,14 € | 43 870 912,14 € |

- Précise que le budget a été établi et voté par nature au niveau du chapitre, sans opération d'équipement, auquel s'ajoute une présentation fonctionnelle ;
- Autorise le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses ou recettes réelles de chaque section ;
- Fixe le montant des dépenses imprévues comme suit :
  - o Dépenses imprévues de la section de fonctionnement (022) : 400 680 euros ;
  - o Dépenses imprévues de la section d'investissement (020) : 356 530 euros ;
- Précise qu'une présentation brève et synthétique est annexée au budget primitif 2024 ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à mettre en œuvre toutes les procédures et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Ozoir-la-Ferrière, le 8 février 2024

Le Président,  
Jean-François Oneto,



La Secrétaire de séance,  
Christine Fleck,

